

## **Annonces de restriction de MaPrimeRénov' : l'AIMCC appelle à maintenir un cadre stable, cohérent et incitatif pour accompagner massivement la rénovation énergétique des logements**

**Les industriels des produits de construction prennent acte des changements annoncés concernant le périmètre des travaux éligibles aux aides dans le cadre des gestes uniques. Ils tiennent à souligner que ces changements vont à l'encontre de l'urgence climatique et des objectifs de massification de la rénovation énergétique et ne manqueront pas de fragiliser les filières industrielles et artisanales.**

Ces modifications représentent effectivement des restrictions importantes :

### **Exclusion des travaux d'isolation des murs (ITE/ITI) (représentait plus de 10% des demandes)**

- L'isolation constitue l'un des leviers les plus efficaces pour réduire durablement les consommations d'énergie.
- Écarter ces gestes du périmètre des aides envoie un message contradictoire avec l'objectif national de rénovation énergétique et de lutte contre les passoires thermiques.
- Les ménages modestes, qui comptaient sur ces soutiens financiers pour engager des travaux lourds, seront directement pénalisés.

Ainsi l'AIMCC est contre cette mesure.

### **Suppression du soutien aux chaudières biomasse**

- La décision d'exclure les chaudières biomasse, qu'elles fonctionnent au bois ou aux granulés, envoie un signal négatif au marché comme aux ménages.
- Le bois-énergie est une énergie renouvelable locale, qui contribue à réduire la dépendance aux énergies fossiles et à limiter les émissions de CO<sub>2</sub>.

### **Décalage de certaines obligations au 01/01/2027**

- Le report de l'exclusion des logements F et G, et de la fourniture d'un DPE ou audit, témoigne d'un manque de cohérence dans la stratégie.

### Conséquences pratiques

- Risque de report ou d'abandon de projets de rénovation par les ménages
- Contradiction avec les objectifs de rénovation énergétique du parc immobilier
- Pression financière accrue sur les propriétaires, notamment ceux aux revenus modestes
- Fragilisation des filières industrielles et artisanales engagées dans la transition écologique.

### Conclusion

**Ces ajustements successifs brouillent la lisibilité du dispositif et fragilisent la confiance des particuliers comme des professionnels.**

**L'AIMCC, Association des industries des produits de construction**, regroupe les organisations professionnelles des fabricants de produits (matériaux, composants et équipements et systèmes) entrant dans la construction. Elle représente aujourd'hui plus de 7 000 entreprises de plus de 20 salariés, regroupées dans les 39 organisations professionnelles adhérentes, 430 000 emplois et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur le marché français.